

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **septième jour de mai 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**07-05-129**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition le conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 2 avril et du 10 avril 2007.

ADOPTÉE

**07-05-130**

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 4 avril 2007	
- nos 7CH000565 à 7CH000572	46 561.59 \$
- En date du 12 avril 2007	
- nos 7CH000573 & 7CH000582	11 401.10 \$
- En date du 17 avril 2007	
- no 7CH000583 à 7CH000602	23 697.33 \$
- En date du 18 avril 2007	
- nos 7CH000603 & 7CH000604	13 018.48 \$
- En date du 23 avril 2007	
- nos 7CH000605 à 7CH000607	0.00 \$
- En date du 25 avril 2007	
- no 7CH000608	14 487.36 \$

- En date du 1<sup>er</sup> mai 2007  
- no 7CH000609 8 418.25 \$

- En date du 2 mai 2007  
- no 7CH000610 38.78 \$

dépôts salaires des périodes 200714 à 200718  
- temps supplémentaire des périodes 200714 à 200718

ADOPTÉE

**07-05-131**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition de le conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 7 mai 2007  
- nos 7CH000611 à 7CH000731 279 728.99 \$

- En date du 7 mai 2007  
- nos 7CH000732 à 7CH000734 763.57 \$

**Fonds immobilisation :**

- En date du 1<sup>er</sup> mai 2007  
- nos 7CH200009 & 7CH200010 1 553.83 \$

ADOPTÉE

**Dépôt des états comparatifs semestriels** - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**Dépôt d'états financiers d'organisme**

Le greffier indique le nom de l'organisme qui a déposé son état financier : Club de patinage artistique – Compétition Claude Routhier - Déposé.

**07-05-132**

**Horaire estival des bureaux**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le changement des heures d'ouverture du bureau de la Ville de Princeville au cours de la période estivale à compter du 27 mai jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2007 selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h  
de 13h30 à 16h30  
le vendredi : de 8 h à 12h30

Est également autorisé le changement des heures d'ouverture des bureaux de l'administration des Loisirs pour la même période selon l'horaire suivant:

du lundi au jeudi : de 8h30 à 11h30  
de 12h30 à 16h30  
le vendredi : de 8h30 à 12h30

QU'un avis public soit diffusé pour informer la population des changements apportés à l'ouverture des heures de bureau de la Ville de Princeville durant la période estivale.

ADOPTÉE

**07-05-133**

**Engagement d'une stagiaire au service d'urbanisme**

ATTENDU QUE le service d'urbanisme désire se prévaloir des services d'une stagiaire pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de Madame Marie-Pier Bédard étudiante pour effectuer des travaux au service d'urbanisme;

QUE Marie-Pier Bédard soit engagé du 28 mai au 31 août 2007 selon l'horaire régulier des bureaux soit 32,5 heures par semaine au salaire horaire de 9.00 \$.

ADOPTÉE

**07-05-134**

**Engagement d'un étudiant en sécurité publique**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de procéder à l'engagement de Monsieur Yany Vigneault à titre d'inspecteur pour l'application des règlements no 10-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau, no 10-03 concernant la circulation et le stationnement et no 10-06 concernant les animaux pour la période estivale, à compter du 28 mai 2007 à raison de 35 heures par semaine, au salaire horaire de 11,00 \$;

Il est également résolu que Monsieur Yany Vigneault soit autorisé à délivrer un constat d'infraction à toute personne contrevenant aux dispositions des règlements susmentionnés.

ADOPTÉE

**07-05-135**

**Colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise Monsieur Christian Chartier, pompier - premier répondant, à assister au 42<sup>e</sup> Colloque annuel de l'ATPIQ qui aura lieu à Tremblant les 4 et 5 octobre 2007.

QUE la trésorière soit autorisé à effectuer les déboursés relatifs à ce colloque, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**07-05-136**

**Démission d'un pompier**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de Monsieur Jean-François Vaudreuil effective le 7 mai 2007;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder à la remise des documents officiels mettant un terme au contrat de travail de Monsieur Vaudreuil.

ADOPTÉE

**07-05-137**

**Démission d'une brigadière scolaire**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de Madame Claire Fortier effective le 23 juin 2007;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder à la remise des documents officiels mettant un terme au contrat de travail de Madame Fortier.

ADOPTÉE

**07-05-138**

**Vente du camion-citerne**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à la vente par invitation d'un camion d'incendie;

ATTENDU le résultat des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise la vente à la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, du camion pompe-citerne Chevrolet 1974 série 65, incluant la piscine portative au prix de 2 000 \$ avant taxes;

QUE la Ville de Princeville autorise le directeur des Travaux publics à effectuer les transferts dudit véhicule à la Société d'assurance-automobile du Québec.

ADOPTÉE

**07-05-139**

**Accord sur une entente relative à des travaux municipaux – Projet Faubourg sur le Golf**

ATTENDU l'accord de principe donné par le conseil en février dernier sur le projet domiciliaire déposé par le Club de golf La-Fontaine;

ATTENDU les estimés préparés par Teknika/HBA;

ATTENDU QU'il est dans l'intention du conseil d'autoriser et de participer à ce projet;

ATTENDU le règlement no 530-95 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accepter la demande du Club de golf La-Fontaine pour la réalisation de la phase I d'un développement domiciliaire;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

07-05-140

**Règlement no 2007-127 – Décrétant une participation au développement domiciliaire du Faubourg du Golf ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 557 600 \$**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-127 décrétant une participation au développement domiciliaire du Faubourg du Golf ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 557 600 \$.

ADOPTÉE

07-05-141

**Contrat de peinture du camion – 10 roues**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de faire peindre le camion 10 roues International 2002 par ColorPlus Garage Camille Houle inc. au montant de 12 299.86 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**Contrat de déneigement avec le Ministère des Transport** – À l'étude – Reporté.

07-05-142

**Résolution habilitant l'ingénieur mandaté à soumettre une demande au MDDEP pour les tranchées d'infiltration à la prise d'eau potable**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'habiliter Monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur de Teknika/HBA à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des tranchées d'infiltration à la prise d'eau potable.

ADOPTÉE

07-05-143

**Confirmation de l'engagement de transmettre au MDDEP une attestation que les tranchées d'infiltration ont été réalisées conformément à l'autorisation accordée**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville confirme l'engagement de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation que les tranchées d'infiltration ont été réalisées conformément à l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés.

ADOPTÉE

07-05-144

**Résolution habilitant l'ingénieur mandaté à soumettre une demande au MDDEP pour l'installation d'un débitmètre magnétique**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'habiliter Monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur de Teknika/HBA à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'installation d'un débitmètre magnétique à la station de pompage des égouts sanitaires.

ADOPTÉE

07-05-145

**Confirmation de l'engagement de transmettre au MDDEP une attestation que l'installation d'un débitmètre magnétique a été réalisée conformément à l'autorisation accordée**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville confirme l'engagement de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation que l'installation d'un débitmètre magnétique a été réalisée conformément à l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés.

ADOPTÉE

07-05-146

**Demande de subvention de l'unité Domrémy de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de verser une subvention de 300 \$ à l'Unité Domrémy de Princeville.

ADOPTÉE

07-05-147

**Entente de Services aux Sinistrés avec la Croix-Rouge**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise la signature d'une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge sur le territoire de la Ville de Princeville visant à établir les paramètres de collaboration entre la Ville de Princeville et la Croix-Rouge pour apporter toute l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur.

QU'un montant de 573.00 \$ soit attribué à la Croix-Rouge, dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE

07-05-148

**Annulation de la marge de crédit de l'Office municipal d'Habitation de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit annulé la résolution no 05-07-218 autorisant l'Office municipal d'Habitation à contracter un emprunt sous forme de marge de crédit.

ADOPTÉE

07-05-149

**Appui au projet de caractérisation des bandes riveraines des principaux cours d'eau de la MRC de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil appuie le projet de caractérisation des bandes riveraines des principaux cours d'eau de la MRC de l'Érable présenté par le Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC).

ADOPTÉE

07-05-150

**Règlement no 2007-126 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-126 modifiant le règlement de zonage no 432-89 afin de permettre des usages supplémentaires dans les sous-divisions Rb et Rc.

ADOPTÉE

07-05-151

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Gilles Manningham**

ATTENDU QU'il y a seulement une petite partie de l'agrandissement qui est touchée par la dérogation;

ATTENDU QUE c'est pour un usage résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Manningham afin de permettre la construction de ce solarium avec une marge arrière de 2,95 mètres au lieu de 6,00 mètres, ce qui représente une dérogation de 3,05 mètres p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

07-05-152

**Demande de dérogation mineure – Convertex inc.**

ATTENDU QUE cet emplacement est situé au bout de la rue Boulet;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté est oblique p/r à la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michel afin de permettre la construction de ce bâtiment industriel avec une marge avant de 3,70 mètres au lieu de 7,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 3,80 mètres p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

07-05-153

**Demande à la CPTAQ – Ferme NYC inc.**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de Ferme Nyc inc. pour obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> pour la construction d'une résidence et de ses accessoires sur partie du lot P-15B rang 12 du cadastre du canton de Stanfold;

CONSIDÉRANT QUE la résidence à être construite sera rattachée à l'entité de la demanderesse sur partie des lots 15-A et 15-B, d'une superficie approximative de 15,7 hectares;

CONSIDÉRANT QUE Madame Nicole Gagnon-Baillargeon se consacre depuis plusieurs années à la mise en valeur à des fins sylvicoles de cette entité de même que celle comprise sur partie du lot 14-C d'une superficie approximative de 13,4 hectares;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur visé on retrouve plusieurs usages non agricoles dont notamment le Centre Aquatique du lac Le Mirage inc. ainsi que le Club de golf Laurier sans compter les nombreux usages résidentiels en bordure du rang 12;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la demande n'aura aucune répercussion négative sur l'utilisation ou les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants dont notamment sur les champs en culture du côté nord-ouest du rang 12;

CONSIDÉRANT QUE la résidence, qui sera rattachée à une exploitation forestière, respecte le règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriées disponibles pour la construction résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**07-05-154**

**Annulation de l'offre d'achat – 155 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de prendre acte de l'annulation de l'offre d'achat du terrain au 155 rue Fréchette.

ADOPTÉE

**07-05-155**

**Modification des prix de vente des terrains 275 et 285 Lecours**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de modifier le prix de vente du lot 247-1-203 (275 rue Lecours) au prix de 9 081.47 \$ avant les taxes applicables, et le lot 247-1-202 (285 rue Lecours) au prix de 9 081.47 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

**07-05-156**

**Vente de terrains résidentiels – Rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède six (6) terrains à Construction Angersnérale inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-207 (235 rue Lecours) pour le prix de 11 902.03 \$ avant les taxes applicables, le lot 247-1-206 (245 rue Lecours) pour le prix de 9 481.14 \$ avant les taxes applicables, 247-1-201 (295 rue Lecours) pour le prix de 9 273.17 \$ avant les taxes applicables, 247-1-200 (305 rue Lecours) pour le prix de 11 313.17 \$ avant les taxes applicables, 247-1-199 (315 rue Lecours) pour le prix de 11 313.17 \$ avant les taxes applicables, 247-1-198 (325 rue Lecours) pour le prix de 10 028.72 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE



07-05-157

**Coût de participation au Comité camps de jour de l'Érable**

ATTENDU QUE le Comité Camps de jour de l'Érable vise à regrouper 10 municipalités de la MRC de l'Érable offrant des Camp de jour/garde estivale;

ATTENDU QU'il a été résolu d'adhérer au Comité Camps de jour de l'Érable;

ATTENDU QUE le coût pour la coordination et le soutien à l'organisation des camps de jour sur le territoire de la MRC de l'Érable est estimé à 8 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité Camps de jour de l'Érable prévoit une répartition équitable de ce coût entre les municipalités-membres, en fonction du nombre d'inscriptions au camp de jour;

ATTENDU QUE les démarches sont entreprises pour obtenir des paliers territorial (MRC) et régional (CRÉCQ) un soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseiller Claude Côté, et résolu unanimement que la Ville de Princeville, en tant que municipalité adhérent au Comité de camps de jour de l'Érable, sur une base de 8 municipalités participantes et de 300 inscriptions annuelles, payer une quote-part de 250 \$ à ce comité et de prévoir un montant de 8.50\$ par inscription au camp de jour advenant que le soutien financier fasse défaut.

ADOPTÉE

07-05-158

**Proclamation municipale des journées de la culture**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Princeville et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville, à l'instar du Gouvernement du Québec, proclame *Journée de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

07-05-159

**Demandes du Festival du Cheval**

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 7 au 10 juin 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser gratuitement le Centre Sportif Paul de la Sablonnière ainsi que les terrains adjacents, tels que terrains de stationnement, terrain adjacent à la Salle de Quilles, le terrain adjacent à l'édifice Fernand-Rivard, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE l'organisme du Festival du Cheval doit disposer d'assurance en responsabilité civile et locative nécessaire à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également, la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi le 9 juin 2007;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE

07-05-160

**Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable avec l'achat d'un foursome au coût de 300.00 \$.

ADOPTÉE

07-05-161

**École Ste-Marie – Demande de bourse**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation de l'École Sainte-Marie de Princeville, une bourse d'excellence de 250 \$ qui sera remise à un élève du niveau secondaire V, pour son comportement exemplaire et son savoir-vivre.

ADOPTÉE

07-05-162

**Tournoi de golf de la Ville de Plessisville**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de payer un foursome au montant de 240.00 \$ pour participer au Tournoi de golf de la Ville de Plessisville.

ADOPTÉE

**Tournoi Normand Robichaud** – classée.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**07-05-163**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juairé, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière